

NATIONS UNIES

**Assemblée générale**

CINQUANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
18e séance  
tenue le  
mardi 20 octobre 1998  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 18e SÉANCE

Président : M. ASADI (République islamique d'Iran)

SOMMAIRE

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- b) INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE DES PAYS EN TRANSITION À L'ÉCONOMIE MONDIALE (suite)
- d) RELANCE DU DIALOGUE SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE PAR LE PARTENARIAT
- g) DÉVELOPPEMENT CULTUREL

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.2/53/SR.18  
19 avril 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

98-81742 (F)



/...

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/53/62, A/53/63-S/1998/100, A/53/69, A/53/72-S/1998/156, A/53/95-S/1998/311, A/53/96, A/53/124, A/53/155, A/53/168, A/53/204, A/53/296, A/53/371-S/1998/848, A/53/374, A/53/396, A/53/411, A/53/412, A/53/414, A/53/416 et A/53/453)

- b) INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE DES PAYS EN TRANSITION À L'ÉCONOMIE MONDIALE (suite) (A/53/174, A/53/336)

Droit de réponse

1. M. OZÜGERGIN (Turquie) souhaite apporter un éclaircissement concernant une question qui a été soulevée par la représentante de l'Arménie dans la déclaration qu'elle a faite à la séance précédente. Ses remarques au sujet du blocus économique de l'Arménie par la Turquie étaient injustifiées et incomplètes. La Turquie, qui n'éprouve aucune animosité envers le peuple arménien, a été l'un des premiers pays à reconnaître l'Arménie. La fermeture de la frontière turco-arménienne n'est pas le fait du gouvernement turc. Le représentant de la Turquie invite l'Arménie à poursuivre des politiques pacifiques qui amélioreraient les perspectives de la région tout entière et celles du peuple arménien. En tous cas, la Deuxième Commission n'est pas l'instance appropriée pour un débat sur cette question.
2. Mme AGHADJANIAN (Arménie) déclare que l'Arménie, pays sans littoral maritime, fait l'objet de mesures de coercition imposées unilatéralement par la Turquie et l'Azerbaïdjan, mesures qui entravent son développement économique et empêchent très souvent l'acheminement de l'aide humanitaire à la population arménienne victime du séisme de 1988 et aux réfugiés qui ont été forcés de fuir l'Azerbaïdjan.
3. M. PASHAYEV (Azerbaïdjan), convenant que la Deuxième Commission n'est pas l'instance appropriée pour un tel débat, souhaite apporter un éclaircissement aux déclarations relatives au prétendu blocus par l'Azerbaïdjan. L'Arménie occupe 20 % du territoire de l'Azerbaïdjan et, suite à cette agression, son pays compte un million de réfugiées et de personnes déplacées pour une population totale de 7,7 millions d'habitants. L'Arménie continue elle-même son blocus la région du Nakhitchévan en Azerbaïdjan.
4. S'agissant des conséquences économiques de l'agression arménienne, 900 peuplements ont été détruits avec toutes leurs entreprises et leurs infrastructures. Les dégâts sont estimés à plusieurs milliards de dollars. L'Arménie exploite activement les territoires occupés en y construisant des routes et des moyens de communication et en utilisant les ressources naturelles qui s'y trouvent, par exemple la mine d'or du district de Kelbadjar.
5. Mme AGHADJANIAN (Arménie) déclare que le passage à une économie de marché a été pénible pour chaque pays mais que les difficultés éprouvées par l'Arménie ont été aggravées par le séisme dévastateur de 1988 qui a détruit plus de 40 % du potentiel industriel du pays. Les difficultés énormes résultant du blocus

/...

rendent impossible la reconstruction de la zone sinistrée et une grande partie des habitants des régions Nord habitent toujours des logements provisoires, n'ont pas accès aux fournitures de première nécessité et sont sans travail. L'économie jadis florissante mais désormais en crise grave, est tributaire de l'investissement étranger, lequel est entravé par l'instabilité de la région et par le blocus économique.

6. S'agissant du blocus du Nakhitchévan, les autorités arméniennes ont annoncé, à diverses reprises et à différents niveaux, qu'elles sont disposées à ouvrir leurs routes au transport entre le Nakhitchévan et le reste de l'Azerbaïdjan. Mais l'Azerbaïdjan a refusé ces propositions, préférant éventuellement les manoeuvres politiques à la solution des vrais problèmes de son peuple. Ce n'est pas la première fois que l'Azerbaïdjan invoque l'« agression arménienne » pour expliquer un quelconque problème qu'il confronte dans le domaine économique, social ou politique. Il est plus facile de trouver un bouc émissaire pour expliquer ses propres faiblesses et échecs que de résoudre les vrais problèmes.

7. M. PASHAYEV (Azerbaïdjan) fait observer que le Conseil de sécurité a adopté quatre résolutions demandant le retrait des forces arméniennes des territoires occupés; mais l'Arménie continue des les ignorer. L'Arménie, qui maintient son blocus du Nakhitchévan, a détruit et pillé les territoires azerbaïdjanaï occupés. Elle continue d'entraver l'accès à la mer Noire.

d) RELANCE DU DIALOGUE SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE PAR LE PARTENARIAT (A/53/85)

g) DÉVELOPPEMENT CULTUREL (A/53/321)

8. M. KHAN (Département des affaires économiques et sociales) rappelle que la question de la relance du dialogue sur le renforcement sur la coopération économique internationale par le partenariat était à l'étude depuis quatre ans avant que ne se tienne le dialogue de haut niveau des 17 et 18 septembre. On estime que ce dialogue a été une expérience très réussie.

9. Plusieurs éléments sont à prendre en compte pour faire le point des événements. Premièrement, le succès du dialogue est notamment dû à la participation, à un niveau élevé, des acteurs essentiels du processus de développement, représentant les milieux du travail, de l'entreprise, de l'université et des organisations non gouvernementales. Deuxièmement, la situation actuelle du développement de l'économie mondiale a fait de la mondialisation un problème urgent, ce qui a débouché sur un dialogue fructueux et productif.

10. Les dialogues futurs devraient s'articuler sur un sujet d'actualité et d'intérêt général pour la communauté internationale tout entière, avec des répercussions directes sur les événements mondiaux. L'accent devrait aussi être porté sur un authentique dialogue plutôt que la présentation de déclarations préparées à l'avance. L'expérience la plus récente a révélé combien il est important que participent d'autres acteurs, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport à la cinquante-deuxième session, concernant les préparatifs de ce dialogue (A/52/425).

11. Mme SIBAL (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), présentant le rapport du Directeur général de l'UNESCO sur le développement culturel (A/53/321), déclare que la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement, qui s'est tenue à Stockholm du 30 mars au 2 avril 1998, a été organisée dans le but d'apporter des réponses d'ordre pratique aux défis que posent la culture et le développement. Certes, la culture suscite une prise de conscience de l'opinion publique, mais elle garde un ordre de priorité relativement bas dans les politiques de la plupart des pays, comme en témoigne souvent le niveau des ressources qui lui sont affectées ainsi que l'importance du ministère qui en est responsable. La question n'est pas de savoir si les gouvernements doivent adopter des politiques culturelles mais comment ils pourraient, ce faisant, agir plus efficacement. Il faut reconnaître l'importance primordiale de l'élimination des stéréotypes et l'édification d'une culture de paix. Des approches transculturelles entre les nations sont également devenues indispensables.

12. La Banque mondiale a franchi un pas important en élaborant un programme de prêts pour des projets culturels. Elle a aussi été l'hôte d'une conférence sur la culture et le développement, laquelle a rassemblé de nombreuses organisations gouvernementales et non gouvernementales qui investissent à grande échelle dans des projets culturels à titre d'investissement dans le développement. À cette conférence, le Directeur général de l'UNESCO a proposé la création d'un « fonds mondial pour la culture » analogue au Fonds pour l'environnement mondial.

13. La Conférence de Stockholm visait à conférer à l'UNESCO le mandat renouvelé de promouvoir la coopération intellectuelle internationale dans des termes qui répondent à l'évolution rapide de la situation pendant le prochain millénaire. Cela revient à rendre à l'UNESCO son rôle pilote des années 70 et 80, lorsqu'elle a organisé une série de conférences sur les politiques culturelles. Le Plan d'action de la conférence de Stockholm invite le Directeur général à intégrer une perspective culturelle à la prochaine Stratégie internationale du développement et les institutions spécialisées à évaluer dans cette optique leurs pratiques et politiques en matière de développement. L'UNESCO doit à nouveau servir de point de référence mondial et définir son programme de travail en termes de politiques culturelles.

14. Mme DJATMIKO-SINGGIH (Indonésie), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare qu'avec l'avènement de la mondialisation, les forces du marché sont devenues l'arbitre des politiques économiques. En s'ouvrant chaque jour davantage au libre jeu du marché, de nombreux pays en développement ont connu un relèvement de leur niveau de vie; mais beaucoup ont été laissés pour compte en raison des caprices de la mondialisation. Même les pays en développement qui sont les mieux placés pour intégrer leur économie à l'économie mondiale se sont largement ouverts au risque, ce qui les a privés, à terme, de leurs acquis économiques gagnés de haute lutte. Le défi lancé à la communauté internationale consiste donc à déterminer comment éteindre l'incendie financier qui menace d'embraser le monde. Il faut encore répondre à la question de savoir pourquoi la crise continue de s'étendre, car un échec compromettrait le devenir de l'économie mondiale.

15. Certaines dimensions du problème commencent cependant à se dégager plus nettement. Même aux meilleures époques, la coopération économique pour le développement a toujours été un impératif et seul le dialogue peut assurer le progrès. La coopération internationale traditionnelle de jadis marque essentiellement le pas, malgré des initiatives aussi importantes que les grandes conférences mondiales des années 90 et le lancement de l'Agenda pour le développement. Ainsi, avec le déclin de la coopération multilatérale pour le développement et l'érosion du dialogue Nord-Sud, il n'y a d'autre solution que de relancer ce dialogue qui constitue le seul moyen d'aborder de nombreuses questions centrales en matière de développement.

16. La réunion de haut niveau des 17 et 18 septembre a largement contribué à rassembler un riche corpus de suggestions et notions. Les participants sont convenus que la mondialisation est inévitable mais qu'elle constitue un phénomène anthropique qui peut donc être remanié par l'humanité à l'avantage de tous les pays. Le Groupe des 77 ne conçoit pas de cadre meilleur que l'ONU pour relever les défis contemporains dans l'esprit d'un renouveau du dialogue, compte tenu des caractéristiques exceptionnelles de l'Organisation en termes d'universalité, de neutralité et de multilatéralisme.

17. M. PLUT (Autriche), prenant la parole au nom de l'Union européenne et des pays associés (Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie), ainsi que de la Norvège, déclare que le dialogue de haut niveau sur les avantages, risques et défis de la mondialisation vaut la peine d'être poursuivi, tout en recherchant les moyens de renforcer encore le cadre des débats de la Commission.

18. Le dialogue de haut niveau doit pouvoir mobiliser une participation de haut niveau pour conserver une haute visibilité. Le dialogue doit établir des liens plus étroits avec les grandes commissions de l'Assemblée générale, en particulier la Deuxième Commission. En un même temps, en fonction du thème choisi, il faudrait envisager la possibilité de lier le dialogue aux réunions d'automne du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. En outre, l'Union européenne estime que le dialogue servirait mieux les buts de la participation de haut niveau s'il se tenait tous les deux ans.

19. Le thème retenu pour le dialogue devrait être clairement défini et être axé sur un domaine de concentration bien précis. Une perspective sexospécifique devrait également s'appliquer au thème choisi, comme recommandé dans le Programme d'action de Beijing. L'Union européenne se joint donc à la recommandation du Secrétaire général aux termes de laquelle le thème du dialogue devrait être décidé au moins un an à l'avance pour permettre des préparatifs adéquats.

20. S'agissant des dispositions d'ordre pratiques prises en vue de la réunion, l'Union européenne estime que les éléments novateurs et interactifs du débat, les tables rondes ministérielle et les autres tables rondes ont assuré un dialogue des plus stimulants. Ces éléments devraient être renforcés à l'avenir, par exemple en réservant plus de temps au débat qui suit les communications des conférenciers. À cet égard, il serait utile de limiter le nombre de conférenciers à trois ou quatre. À l'avenir, le temps prévu pour le débat général devrait servir à des échanges interactifs. En outre, le processus de

préparation devrait être maintenu aussi simple que possible. À l'exception du choix des thèmes, aucune négociation intergouvernementale formelle ne devrait être nécessaire. Quant aux conclusions du dialogue, il suffirait de continuer à les présenter sous la forme d'un résumé du président.

21. M. LIU JINGTAO (Chine) estime que le dialogue de haut niveau qui s'est tenu à l'Assemblée générale sur le thème de l'impact de la mondialisation et de l'interdépendance et de leur répercussions sur les politiques était opportun et nécessaire. La coopération internationale pour le développement est plus nécessaire que jamais à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance, comme en témoigne la propagation de la crise financière asiatique. Étant la plus grande des institutions intergouvernementales, l'ONU a un rôle exceptionnel à jouer, notamment en favorisant le développement, en offrant des conseils de politique sur des questions touchant le développement dans le monde, et en renforçant la coopération économique. La mondialisation signifie également que la prospérité des pays développés ne peut se maintenir en l'absence de développement économique dans les pays moins développés. La délégation chinoise invite donc la communauté internationale à redoubler d'efforts pour entretenir un climat extérieur propice à la croissance et au développement des pays moins développés, particulièrement les pays les moins avancés.

22. Sur fond de mondialisation et d'interdépendance, tous les États doivent reconnaître combien il importe d'entretenir le dialogue sur le renforcement de la coopération internationale. La communauté internationale, surtout les pays développés, devraient faire preuve de la volonté politique nécessaire pour édifier un partenariat mondial fondé sur les principes de l'avantage mutuel et du partage différencié des responsabilités. Elle devrait apporter aux pays en développement un ferme appui financier et technologique et promouvoir le renforcement des capacités sans chercher à imposer un modèle unique de développement, mais permettre au contraire à ces pays de définir leurs propres priorités et de choisir leur propre voie de développement.

23. M. ADAWA (Kenya) exprime l'appui que sa délégation apporte à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La délégation kényenne se félicite de la tenue récente, pendant deux jours, du dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération internationale pour le développement par le partenariat et elle exprime l'espoir que tous les États Membres feront preuve de la volonté et de la résolution politiques nécessaires pour accomplir de nouveau progrès dans ce domaine. La délégation de M. Adawa fait sien l'esprit d'un multilatéralisme fondé sur le consensus en vue d'étendre une coopération mutuellement avantageuse; la participation pleine et entière des pays en développement est essentielle à cette fin. La délégation kényenne est convaincue qu'une analyse de l'interdépendance mondiale, notamment en ce qui concerne l'impact mondial des politiques macroéconomiques et l'évolution des systèmes commerciaux, monétaires et financiers mondiaux, devrait apporter une information précieuse au processus du développement.

24. Les pays en développement se sont acquittés de leurs responsabilités en mettant en oeuvre des réformes d'ordre politique et économique, notamment des ajustements structurels, d'un coût social élevé. M. Adawa exhorte les partenaires du développement à entretenir un climat mondial favorable marqué par

une réceptivité aux besoins des pays en développement, à la promotion des échanges, à la diversification des produits de base, à l'accès aux marchés, au développement, en particulier les pays d'Afrique, qui n'ont pas été en mesure de mobiliser d'importants investissements étrangers directs et autres entrées de capitaux privés, sont donc largement tributaires de l'aide publique au développement (APD), surtout pour la lutte contre la pauvreté. La dette extérieure continue d'entraver le développement, la croissance économique et le progrès social dans les pays en développement, en particulier en Afrique, tandis que les diverses initiatives lancées jusqu'ici pour l'allégement de la dette n'ont guère été suivies d'effet. Il est urgent d'adopter des critères permettant d'accélérer le processus d'admissibilité afin que les pays pauvres très endettés puissent bénéficier de ces initiatives

25. M. TALBOT (Guyana) déclare que sa délégation appuie pleinement la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le premier dialogue de haut niveau sur la mondialisation représente une avancée majeure pour les efforts qui visent à relancer la coopération internationale pour le développement. Il a servi à souligner la façon vitale dont l'ONU aide la communauté internationale à traiter des aspects favorables et défavorables de la mondialisation conformément au paragraphe 3 de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, qui invite l'Organisation à résoudre les problèmes internationaux d'ordre économique et social. Étant la plus représentative des institutions multilatérales, l'ONU doit prendre part à tous les aspects d'un processus qui a d'aussi vastes répercussions d'ordre économique, financier, politique et social.

26. À l'avenir, les dialogues de haut niveau devraient être axés sur le suivi du premier et continuer d'accorder la priorité à la mondialisation et à l'influence potentielle de l'ONU à cet égard. Par conséquent, l'Organisation devrait inscrire à son ordre du jour la question de la mondialisation en vue d'un examen futur.

27. M. SUH Dae-Won (République de Corée) déclare que le seul éventuel résultat favorable de la crise réside dans le consensus croissant que le système financier international a besoin d'être fondamentalement remanié. Cette réforme devrait viser essentiellement à renforcer la gouvernance mondiale multilatérale sur la base d'un authentique partenariat et d'une mutualité d'intérêts, afin d'améliorer la gestion du processus de mondialisation.

28. La délégation de la République de Corée estime que la mondialisation est un processus irrésistible plutôt qu'une option facultative. Il est essentiel que le processus soit judicieusement géré si l'on veut en maximaliser les avantages et en minimaliser les risques. La crise financière actuelle a souligné l'inadéquation de l'architecture institutionnelle de la gouvernance économique mondiale. Il est nécessaire de mettre au point des mécanismes institutionnels qui permettent à la communauté internationale de mieux faire face aux réalités économiques du moment. Mais toute proposition visant à édifier une nouvelle architecture financière internationale devra tenir compte des intérêts de tous les pays participants, industrialisés et en développement.

29. Les inégalités croissantes de revenus observées entre les pays et à l'intérieur des pays constituent l'un des aspects les plus troublants de la mondialisation. Ces graves déséquilibres de l'économie mondiale portent atteinte à la viabilité politique du processus de mondialisation. Un effort conscient doit être réalisé à l'échelon national et au niveau international pour empêcher la marginalisation des pays les moins avancés ainsi que des groupes les plus vulnérables dans les pays. Les fruits de la mondialisation doivent être partagés aussi largement que possible.

30. La dichotomie entre le milieu extérieur et les politiques intérieures n'est plus valable. S'il est vrai que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement, du fait de la mondialisation et d'une interdépendance croissante, il est absolument indispensable que le climat extérieur soit propice à toutes les mesures en faveur du développement.

31. Les conséquences sociales et politiques de la crise financière asiatique et ses répercussions à long terme sur le développement renforcent la validité d'une approche holiste du développement. Ainsi, l'ONU, de par sa composition démocratique et son vaste mandat, peut apporter une contribution exceptionnelle aux dialogues internationaux sur les politiques économiques. Il est également nécessaire que s'instaurent une coopération et une coordination plus étroites entre l'ONU, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

32. Au vu des résultats satisfaisants issus du dialogue de haut niveau qui s'est tenu le mois dernier sur le sujet de la mondialisation, la proposition tendant à poursuivre des dialogues de suivi dans le proche avenir mérite un examen attentif. De plus, les thèmes des futurs dialogues de haut niveau devraient se concentrer sur des aspects spécifiques de la coopération internationale et de l'élaboration de politiques dans le domaine de l'économie et du développement, en tirant parti des avantages comparatifs qu'offre l'ONU.

33. Mme KHAN-CUMNINGS (Trinité-et-Tobago) exprime l'appui que sa délégation apporte à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Les conférences mondiales des années 90, l'Agenda pour le développement, le débat de haut niveau du Conseil économique et social dans le contexte de la mondialisation et le dialogue de haut niveau sur la mondialisation ont tous souligné combien il est urgent d'adopter une approche pluridimensionnelle du développement. Dans le contexte de la mondialisation, les buts de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement sont plus pertinents que jamais. Il est vital de renforcer la coopération internationale afin d'éviter une crise d'envergure mondiale et d'assurer que le processus de développement prendra en compte des problèmes tels que la pauvreté et le chômage, et de promouvoir l'accès au marché et le transfert de technologies.

34. La délégation de la Trinité-et-Tobago approuve les grandes composantes du développement esquissées dans le rapport du Secrétaire général sur le respect des engagements et l'application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et sur l'application de la Stratégie internationale du



développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (A/53/301), à savoir la croissance économique, les échanges, le financement, la réduction de la pauvreté, l'emploi et la valorisation des ressources humaines. L'Agenda pour le développement, qui a relancé le partenariat pour le développement et servi de guide pour le respect des engagements pris lors des conférences mondiales des Nations Unies, doit être étayé par une volonté politique.

35. La délégation de la Trinité-et-Tobago espère que le groupe de travail spécial à composition non limitée chargé de la question du financement du développement parviendra à un consensus afin d'assurer le financement des stratégies de développement. Elle accueille favorablement la création du compte de dividendes pour le développement des pays les moins avancés, conformément aux recommandations de l'Agenda pour le développement, et espère qu'il s'appliquera aux activités relevant de la facilitation des échanges et des technologies de l'information au service des décideurs. Les ateliers proposés pour la période 1998-1999 dans les régions Afrique, Amérique latine-Caraïbes et Asie constitueront d'utiles points de départ pour l'établissement de l'infrastructure de base. Les activités visant à renforcer les capacités des pays en développement en matière de collecte, d'analyse et d'application de l'information et à favoriser l'élaboration des politiques dans des secteurs tels que le commerce et le développement, l'environnement, la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme, et le développement durable présenteront une importance particulière pour la Trinité-et-Tobago. Des ressources suffisantes doivent impérativement être affectées aux projets mis en oeuvre dans les petits États insulaires en développement et dans les pays les moins avancés.

36. La représentante de la Trinité-et-Tobago exhorte la communauté internationale à appuyer les petits États insulaires et les pays les moins avancés, victimes d'une marginalisation croissante, dans leurs efforts pour s'intégrer à l'économie mondiale par des mesures de réformes macroéconomiques et des initiatives régionales. La promotion de projets spéciaux tendant à faciliter le transfert de technologie, à améliorer les politiques de commercialisation et à promouvoir le commerce devrait contribuer à atténuer les problèmes de chômage dans ces pays et à renforcer la coopération internationale et régionale. En juillet 1998, une mission ministérielle du Commonwealth s'est rendue à Washington, Genève et Bruxelles et a visité plusieurs institutions internationales, notamment la Banque mondiale, le FMI et l'OMC, afin de souligner la situation de fragilité des petits États insulaires en développement et leur vulnérabilité à des facteurs exogènes, notamment les fluctuations des cours de produits de base, les catastrophes naturelles et la dégradation de l'environnement. Ces pays souffrent aussi du fait que leur marché intérieur n'a qu'une envergure limitée, que leur économie est vulnérable aux chocs externes en raison de leur assujettissement excessif à une gamme restreinte d'exportations et qu'ils éprouvent des difficultés à accéder aux marchés internationaux des capitaux.

37. Les institutions financières internationales doivent reconnaître les couplages qui existent entre la pauvreté, la vulnérabilité et l'envergure limitée des petits États. Il est indispensable d'intensifier les efforts réalisés à l'échelon national dans les petits États et les pays les moins

avancés en vue de maîtriser les retombées défavorables de la mondialisation et de mettre en oeuvre des stratégies de mitigation. Mme Khan-Cummings exhorte les donateurs bilatéraux et multilatéraux à accorder une attention particulière aux petits États insulaires en développement, surtout les pays à revenu intermédiaire qui, du point de vue du critère principal du revenu par habitant, cessent d'être admissibles aux programmes d'aide sous forme de dons. L'aide devrait être acheminée vers le renforcement des capacités dans les domaines de l'infrastructure physique et de la valorisation des ressources humaines. Les apports de capitaux et l'assistance technique doivent également augmenter.

38. M. CHOUINARD (Canada), dont la délégation accueille favorablement le rapport du Directeur général de l'UNESCO sur la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement, félicite l'UNESCO des efforts qu'elle a déployés pour souligner le rôle de la culture dans le développement. Les activités de suivi de la conférence de Stockholm devraient consister notamment à élaborer un cadre conceptuel qui incorpore la dimension culturelle au développement et qui favorise la démarginalisation et la diversité culturelles. En juin, dans le cadre des activités canadienne de suivi de la conférence, la Ministre du patrimoine canadien a organisé à Ottawa une conférence internationale chargée d'examiner les thèmes de la diversité culturelle et du développement, du rôle de la culture dans les relations mondiales et de la culture et du commerce. Cette rencontre avait pour but ultime de renforcer les politiques culturelles à l'échelon national. La rencontre d'Ottawa a réuni 20 ministres de la culture de pays industrialisés et de pays en développement, lesquels ont ensuite lancé un réseau international visant à promouvoir la diversité culturelle et à intégrer la culture au développement durable. Les rencontres futures se tiendront au Mexique en 1999 et en Grèce en l'an 2000.

39. Les suivi de la Conférence de Stockholm devrait consister à poursuivre les travaux de la Commission mondiale de la culture et du développement, présidée par M. Pérez de Cuéllar, en soulignant l'importance de la culture dans le développement, en identifiant les ressources culturelles non traditionnelles dans les sociétés et en établissant des liens entre les politiques culturelles et la cohésion sociale. En conclusion, le représentant du Canada exhorte les institutions de Bretton Woods à incorporer une perspective culturelle à leurs programmes d'action en matière de développement.

40. M. MARCH (Australie) se félicite du caractère constructif et prospectif du récent dialogue de haut niveau sur la mondialisation, compte tenu notamment du nombre de débats antérieurs, flous et improductifs, qui ne se sont pas révélés à la hauteur du rôle de l'Organisation, lequel consiste à mettre en relief les questions économiques et sociales vitales pour ses États Membres. Il est particulièrement encourageant de constater que le dialogue de haut niveau a cherché à élaborer des mesures de consensus dans les domaines où l'ONU possède une compétence particulière.

41. Consciente de l'utilité de débattre certaines questions dans une instance nouvelle, la délégation australienne est prête à appuyer la tenue d'un autre dialogue de haut niveau en l'an 2000, lequel, à l'instar du récent dialogue sur la mondialisation, devrait traiter de manière équilibrée et prospective de questions de fond relevant de la compétence de l'Organisation. Il est

préférable de relancer et d'améliorer la pratique existante dans le cadre des instances ordinaires de l'ONU plutôt que d'encourager la prolifération de mécanismes nouveaux, aussi efficaces soient-ils.

42. M. CALOVSKI (ex-République yougoslave de Macédoine) déclare que la question de la marginalisation présente un intérêt particulier pour sa délégation, préoccupée par l'absence de mécanismes préventifs qui pourraient s'opposer à ce phénomène en période de mondialisation. Il propose que le problème de la marginalisation soit inscrit à l'ordre du jour des divers organes des Nations Unies en prenant comme point de départ les études déjà réalisées ainsi qu'un document proposant des mesures pragmatiques, dont la rédaction serait confiée au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et aux secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales. Le Secrétaire général pourrait aussi solliciter les vues des États Membres et d'organisations internationales comme le FMI, la Banque mondiale et l'OMC.

43. Ces délibérations devraient avoir pour objectif prioritaire de supprimer toutes les barrières empêchant l'accès au marché; résoudre le problème de la dette extérieure; adopter des mesures spéciales au FMI et à la Banque mondiale en vue de promouvoir le développement durable dans les économies vulnérables à la marginalisation; élaborer des projets spéciaux visant à promouvoir le développement durable dans les économies à risque; promouvoir l'intégration régionale et mondiale; et, à l'échelon national, adopter des politiques et mesures propices à la croissance, à la démocratie, à l'état de droit, au respect des droits de l'homme, à la protection de l'environnement et à la réalisation des buts d'Action 21 et du Sommet mondial pour le développement social. La délégation de l'ex-République yougoslave de Macédoine et d'autres délégations proposeront un projet de résolution sur la prévention de la marginalisation, qui, on l'espère, pourra être adopté sans être mis aux voix.

44. M. BAOMAR (Oman) signale que sa délégation se félicite de la déclaration prononcée la représentante de l'Indonésie au nom du Groupe des 77. Se référant aux grandes transformations d'ordre économique que le monde connaît depuis quelques années, notamment le démantèlement des barrières économiques et la transition vers une économie mondiale, il estime que la mondialisation a révélé de nouveaux défis et dangers pour les économies des pays en développement, dont beaucoup courent le risque d'être marginalisés. Il est nécessaire de trouver les moyens d'éviter les effets indésirables de la mondialisation et d'aider les pays en développement à adapter leur économie aux transformations qui se sont produites.

45. L'un des principaux moyens de parvenir à ce but consisterait, pour les pays riches, à s'engager à accroître leur aide au développement et de s'efforcer de trouver une solution globale au problème de la dette extérieure, ainsi que d'intégrer les pays en développement à un système mondial de libre échange. L'ONU a aussi un rôle potentiel à jouer dans ce contexte, en coordination avec les institutions de Bretton Woods, en recherchant un consensus international quant à la façon d'aborder ces transformations.

46. Oman a réalisé de grands progrès dans l'exploitation de ses ressources économiques afin de soutenir le rythme de l'évolution économique régionale et

mondiale. Ses plans de développement, qui reposent sur la coopération entre le secteur public et le secteur privé, sont conçus de manière à assurer l'accès du pays aux échanges internationaux. En particulier, le Gouvernement omanais a pris des mesures en vue de tirer partie de la position stratégique du pays sur les grandes voies de communication maritimes entre l'Europe et le continent américain au nord et entre l'Asie et l'Afrique au sud. Dans ce contexte, l'un des principaux projets d'exportation de la région a été mis en oeuvre au port de Mina Raysut, situé sur les grandes voies de navigation internationales, qui contribuera effectivement à l'expansion du commerce mondial.

47. Oman a posé sa candidature à l'OMC. Conscient de l'importance que présente la coopération économique mondiale, le gouvernement a adopté toutes les mesures législatives nécessaires et rempli toutes les conditions indispensables figurant dans le texte constitutif de l'OMC, notamment en ce qui concerne les brevets, les droits de propriété intellectuelle et les relations commerciales.

48. Oman n'a épargné aucun effort pour promouvoir la coopération économique tant entre les États du Golfe qu'avec les États riverains de l'océan Indien, afin de favoriser l'instauration d'un climat propice à l'épanouissement des relations commerciales et économiques

49. M. SVETOGORSKY (Uruguay) déclare que la communauté internationale doit prendre conscience de la nécessité d'intégrer plus intimement la dimension culturelle aux efforts de développement menés dans le monde entier. Les communications et l'informatique jouent des rôles croissants dans la vie quotidienne, démontrant l'étroitesse des liens qui unissent la culture et le développement. Le débat ne s'est pas arrêté assez longtemps sur la question de la transformation des sociétés et des conflits ethniques et religieux qui sévissent dans diverses parties du monde. La culture joue indubitablement un rôle décisif dans le bon fonctionnement des sociétés. Le monde a donc besoin d'une solide culture qui harmonise les préoccupations humaines avec les préoccupations d'ordre économique.

50. S'agissant de la Décennie mondiale du développement culturel, le représentant de l'Uruguay souligne que le rapport de M. Pérez de Cuéllar représente une importante contribution et un instrument approprié pour réaffirmer la notion de culture comme axe central du développement. À cet égard, il est nécessaire de donner suite aux recommandations faites au Directeur général de l'UNESCO lors de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement. M. Svetogorsky souligne en particulier la recommandation adressée au Secrétaire général de l'ONU aux termes de laquelle l'Assemblée générale devrait avoir l'occasion, au cours d'une année de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, d'examiner les rapports existant entre la culture, le développement et l'élimination de la pauvreté.

51. Le plus grand défi auquel le monde fait aujourd'hui face consiste à élargir le champ des connaissances, à créer les capacités nécessaires pour appliquer ces connaissances et à doter les jeunes des moyens de s'adapter au processus d'une inévitable mondialisation. L'éducation des jeunes est le meilleur outil pour réaliser des transformations économiques, susciter une plus grande participation politique et édifier la paix dans le monde entier.

52. À l'aube du nouveau millénaire, la communauté internationale ne peut se permettre de rester indifférente aux défis à relever afin d'édifier une culture mondiale pour la paix. La délégation uruguayenne accueille donc favorablement la recommandation du Conseil économique et social tendant à ce qu'à sa cinquante-deuxième session, l'Assemblée générale proclame l'an 2000 Année internationale pour la culture de paix.

53. M. MAUTCHY (République démocratique du Congo) rend hommage à l'ONU et aux institutions spécialisées des Nations Unies pour les inestimables services qu'elles ont rendus à son pays même en des moments difficiles. On ne saurait parler de développement durable dans son pays tant que la coopération structurelle avec la communauté internationale n'aura pas repris. Le gel de la coopération bilatérale et l'arrêt des programmes structurels ont fortement réduit le financement extérieur des investissements et l'appui à la balance de paiements. La structure de l'aide publique au développement s'est complètement modifiée en faveur de l'assistance humanitaire et des secours d'urgence. La conditionnalité qui avait été imposée aux responsables de la seconde République ne trouve plus sa raison d'être étant donné les performances réalisées par le nouveau pouvoir dans les domaines du processus de démocratisation, des droits de l'homme et des conditions socio-économiques.

54. La République démocratique du Congo pourrait faire mieux encore dans ses efforts de développement si les institutions spécialisées des Nations Unies reconsidéraient l'affectation des ressources consacrées à l'utilisation des compétences nationales, notamment dans les projets mis en oeuvre. Trente-huit ans après l'accession à l'indépendance et suite aux investissements considérables qui ont été consacrés à l'éducation, la République démocratique du Congo est devenue un exportateur net de cadres universitaires et d'experts. Cela devrait inciter les décideurs des institutions spécialisées des Nations Unies à recourir à l'emploi maximal des compétences nationales en République démocratique du Congo.

55. La coopération au développement est un sujet qui préoccupe le Gouvernement de la République démocratique du Congo, au point que celui-ci a créé un Ministère chargé de la coopération internationale. Avec l'avènement du nouveau gouvernement, le peuple a fait table rase du passé et décidé de mettre en oeuvre une forme différente de coopération fondée sur l'idée de partage des connaissances, du savoir et des intérêts. Dans sa nouvelle vision de « coopérer autrement » pour une diplomatie paritaire, le Gouvernement de la République démocratique du Congo entend favoriser une coopération active dans le secteur privé, considéré comme moteur du développement. Dans ce cadre, le pouvoir public garantira les conditions de sécurité des personnes et des biens et la promotion des garanties juridiques et administratives. Un nouveau code des investissements a été finalisé qui sera bientôt en vigueur. Bien que la République démocratique du Congo soit favorable à la coopération Sud-Sud elle entend également développer des rapports sains de coopération avec ses partenaires du Nord.

La séance est levée à 17 h 5.